

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BOZOULS**

---

N° 5                    L'an deux mille vingt six  
                          Le quatre février  
                          Le Conseil Municipal de la Commune de Bozouls  
                          dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
                          en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de  
                          Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Présents : Mmes ARNAL, BOYER, CARRIERE, DESPEYROUX, FARRENQ, GALAN,  
                  KLEIN-TOURRETTE, GAUTHIER, VERNHET  
                  Mrs BARRAL, BURGUIERE, CALMELLY, COSTES, GIMALAC, MEZY, MONTARNAL,  
                  MOULY, RAMES

Pouvoirs : Christophe BRAS a donné pouvoir à Armelle VERNHET  
                  Myriam BORGET a donné pouvoir à Benoît BARRAL  
                  Jean-Paul CABANETTES a donné pouvoir à Françoise ARNAL  
                  Jean-Marc TRIADOU a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Excusée : Jocelyne COIRRE

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Monsieur Bastien BURGUIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025**

Après avoir examiné le Compte Financier Unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le budget de la commune ;

Constatant que le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 576 353.52 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2025 comme suit :

**Résultat de Fonctionnement**

|                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice :           | 1 093 682.83 €        |
| Résultat antérieur de l'exercice : | 1 482 670.69 €        |
| Résultat à affecter :              | <b>2 576 353.52 €</b> |

**Résultat d'investissement**

|                                       |                      |
|---------------------------------------|----------------------|
| Résultat de l'exercice                | - 116 131.82 €       |
| Résultat antérieur d'investissement : | -30 844.02 €         |
| Résultat d'investissement cumulé :    | <b>-146 975.84 €</b> |

Solde des RAR : - 256 517.20 €  
**Déficit de financement -403 493.04 €**

Report en investissement R1068 (affectation en réserves) : 403 493.04 €  
Report en fonctionnement R 002 (excédent) : 2 172 860.48 €

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture  
Publié ou notifié  
Le  
Pour copie conforme,

Le Maire,

J.L. CALMELLY

*Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »*